

CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

SIXIEME REUNION ANNUELLE
DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

RESUME SUCCINCT DES DEBATS

Séance d'ouverture
lundi 12 janvier 1970

Première partie

HAMBOURG

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE YACE

Président sortant

La séance est ouverte à 10 h 30 dans le "Bürgerschafts-saal" du Rathaus de Hambourg.

Ouverture de la réunion annuelle de la Conférence

LE PRESIDENT déclare ouverte la sixième réunion annuelle de la Conférence parlementaire de l'association.

Communication du Président et composition de la Conférence

LE PRESIDENT communique que le Bureau sortant a considéré qu'il y avait lieu d'interpréter l'article 21 du règlement en ce sens qu'au cas où le Président ou le Vice-Président de la Commission paritaire serait amené à déposer son mandat, ce serait d'office le Président en exercice de la commission des relations avec les pays africains et malgache du Parlement Européen qui assumerait ces fonctions jusqu'à la prochaine réunion annuelle de la Conférence. D'autre part, en cas de vacance de la présidence ou vice-présidence africaine ou malgache à la Commission paritaire, les membres africains et malgaches désigneront - et en informeront le Président ou le premier Vice-Président africain de la Conférence - celui d'entre eux qui assumera les fonctions vacantes.

Le Président indique, d'autre part, qu'il lui appartient, comme Président sortant, de communiquer la liste des membres participant à la sixième réunion annuelle de la Conférence. A ce propos, le Président rappelle que la Commission paritaire, le Bureau du Parlement Européen et le Bureau sortant de la Conférence, dans sa réunion de ce jour, se sont efforcés de trouver des solutions à quelques problèmes posés par l'impossibilité provisoire dans laquelle se trouvent certains Etats associés de désigner des représentants de leurs Parlements. Le Président se félicite de l'accord qui s'est dégagé tant au sein de la Commission paritaire qu'au Bureau du Parlement

Européen et au Bureau sortant de la Conférence. Cet accord a permis de trouver des solutions appropriées pour la présente réunion annuelle de la Conférence et selon lesquelles trois délégués, désignés à cet effet par le gouvernement des Etats associés concernés, pourront être admis aux travaux de la Conférence, étant entendu cependant qu'ils ne pourront être nommés ni membres du Bureau, ni rapporteurs, mais que, comme tout membre de cette Conférence, ils disposeront normalement du droit de vote. Pour la Commission paritaire, où chaque Etat désigne un représentant, la même règle sera appliquée.

Conformément aux dispositions de l'article 4, paragraphe 2 du règlement, le Président communique que, compte tenu du principe de la composition paritaire de la Conférence et en application des solutions sus-mentionnées, le Bureau sortant a constaté qu'il y avait lieu d'admettre aux travaux de la Conférence les membres et les délégués dont les noms figureront sur la liste qui sera annexée au procès-verbal.

Election du Président

Le Président communique qu'il a reçu des représentants du Parlement Européen la candidature de M. Mario SCELBA.

(Applaudissements.)

La Conférence procède par acclamations à l'élection de M. Mario Scelba, qui est proclamé Président de la Conférence parlementaire de l'association et qui prend place au fauteuil présidentiel.

PRESIDENCE DE M. MARIO SCELBA

Président

M. SCELBA remercie la Conférence de cette élection unanime et rend hommage au Président Yacé, qui, grâce à ses qualités exceptionnelles a su présider la Conférence avec grande efficacité. M. SCELBA exprime sa profonde satisfaction pour cette élection qui lui permettra de participer activement au travail pour le développement de l'association entre l'Europe et l'Afrique.

Election des Vice-Présidents

La Conférence désigne par acclamations :

- comme premier Vice-Président :

M. Philippe YACE

- comme Vice-Présidents :

M. Hans FURLER

Marigoh M'BOUA

Francis VALS

Georges DAMAS

Jan BAAS

Thaddée BAGARAGAZA

Louis TERRENOIRE

Jean Baptiste ANDRIANATORO

M. les Vice-Présidents prennent place aux côtés
du Président.

La séance est suspendue à 10 h. 40.

La séance est reprise à 11 h. 00.

PRESIDENCE DE M. MARIO SCELBA

Président

Allocution de M. Dau, Président de la Bürgerschaft de Hambourg

M. DAU, Président du Parlement de la ville de Hambourg, souhaite la bienvenue à la Conférence d'association. La longue tradition républicaine et parlementaire de cette ville lui permet d'apprécier à sa juste valeur l'existence de cette Conférence parlementaire représentant les assemblées des Etats réunis dans le cadre de l'association.

Certes, les pouvoirs de cet organe parlementaire sont encore insuffisants, mais le seul fait que cette enceinte offre la possibilité d'avoir des échanges de vues libres et de présenter des rapports sur les problèmes communs, est une garantie certaine pour lancer des initiatives et pour contrôler les autres institutions.

La création de cette Conférence est une forme toute nouvelle de coopération internationale, qui permet l'intervention directe des représentants des peuples concernés. Les parlementaires ne peuvent pas d'ailleurs se considérer uniquement comme les représentants de l'association dans son ensemble.

M. Dau exprime l'espoir que les travaux de la Conférence s'inspirent de la tradition internationale de la ville de Hambourg. Il est convaincu qu'il sera possible de démontrer aux membres de cette Conférence que chaque citoyen de la ville est heureux de les recevoir à Hanbourg.

(Applaudissements).

Allocution de M. Weichmann, Bourgmestre de Hambourg

M. WEICHMANN, Bourgmestre de Hambourg, souhaite la bienvenue à la Conférence au nom du Sénat de la ville. Le peuple allemand considère cette association comme une tentative, unique dans son genre, des pays industrialisés pour trouver une solution aux problèmes du développement économique sur une base paritaire. Hambourg est d'ailleurs une ville traditionnellement liée au commerce d'outre-mer. Elle est, de ce fait, largement ouverte aux problèmes qui préoccupent les Etats africains et malgache.

Cette association représente une base sur laquelle il convient de continuer l'oeuvre entreprise. Il est particulièrement heureux qu'une aussi vaste coopération soit fondée sur l'existence d'une institution parlementaire.

Il ne suffit cependant pas d'aider les pays associés par les moyens d'un commerce accru. Il faudra surtout soutenir activement les initiatives prises sur le plan économique par ces mêmes Etats. C'est ainsi qu'un accroissement des activités économiques contribuera à consolider les structures des pays en question. Ce renforcement est une garantie d'indépendance économique et politique.

L'orateur rappelle que le Land de Hambourg s'est toujours prononcé pour un élargissement de la Communauté économique européenne. Un tel élargissement de la Communauté aurait, entre autres, des conséquences positives sur l'association euro-africaine.

Il souhaite que l'esprit d'ouverture sur le monde, qui a toujours animé sa ville, puisse faciliter le succès de la Conférence.

(Applaudissements).

Allocution de M. Dahrendorf, Secrétaire d'Etat au ministère fédéral des affaires étrangères

M. DAHRENDORF, Secrétaire d'Etat au ministère fédéral des affaires étrangères, souhaite, au nom de son gouvernement, la bienvenue aux membres de la Conférence d'association qui se réunit pour la première fois sur le territoire de la République fédérale.

Il se réjouit de ce que cette Conférence se tienne à Hambourg, ville qui depuis longtemps a contribué efficacement à trouver une solution aux antagonismes entre les hémisphères nord et sud.

Le fait que la Conférence se réunisse en ce moment revêt une importance particulière. En effet, deux séries de problèmes se posent actuellement à la Communauté économique européenne. L'exemple de l'association devrait contribuer à la solution de ces problèmes.

Une des caractéristiques de cette Communauté est son ouverture vers le monde. Tous les gouvernements sont convaincus que l'achèvement de la Communauté, ainsi que son approfondissement et son élargissement, forment un ensemble inséparable. L'association avec les pays africains et malgache a déjà prouvé qu'une telle ouverture existe. Elle permettra, lors de l'adhésion de nouveaux membres, de tenir compte de leurs liens économiques traditionnels.

Le deuxième aspect qui donne à cette rencontre une actualité particulière, réside dans le fait qu'il s'agit d'une Conférence parlementaire. Les Etats membres de la Communauté ont décidé que cette Communauté dispose de ressources propres. La conséquence logique de cette évolution serait que le budget de cette Communauté soit soumis au contrôle parle-

mentaire d'une assemblée élue au suffrage universel direct. Le gouvernement fédéral est convaincu que l'activité des organismes parlementaires contribuera efficacement à résoudre des problèmes qui se posent à l'intérieur de l'association.

Le gouvernement fédéral s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que la deuxième convention de Yaoundé puisse entrer en vigueur avant l'expiration de la période de transition.

L'association a permis de s'engager dans une voie qui doit permettre aux Etats associés de sortir de la phase de la dépendance pour aboutir à la phase de la "mutualité". Le gouvernement fédéral est convaincu que les institutions de l'association sont en mesure de contribuer efficacement à la poursuite de cet objectif et à la consolidation de la paix entre les peuples.

(Applaudissements)

Allocution de M. le Président Philippe Yacé

M. YACE dit sa joie de voir la Conférence parlementaire de l'association se réunir à Hambourg et remercie les autorités de la ville hanséatique de l'accueil chaleureux qu'elles lui ont réservé.

Il remercie également Mme Elsner qui n'a pas ménagé ses peines pour rendre cette rencontre possible.

(Applaudissements)

La réunion de Hambourg est la première depuis la signature de la nouvelle convention. La reconduction de celle-ci témoigne de la volonté de la Communauté économique européenne et des Etats africains et malgache associés de nouer un contrat continu de progrès.

Il est significatif que la nouvelle convention se fixe avec plus de détermination que la précédente l'objectif de l'industrialisation des E.A.M.A. Pas décisif sur la voie du progrès économique, l'industrialisation signifie, pour les Etats africains et malgache, des productions agricoles valorisées sur place, des débouchés plus réguliers, une économie plus diversifiée et moins vulnérable.

Cette industrialisation sera l'occasion pour l'Afrique de montrer si elle peut, si elle veut entrer dans le monde moderne, tout en conservant ses caractères essentiels.

Qui dit monde moderne, dit économie moderne, où les échanges se déploient dans un espace plus vaste et où la solidarité doit jouer sur une échelle beaucoup plus grande. Il faut que soient mises au jour et dépassées les tensions et les contradictions que ce contact nouveau crée ou accentue. Si l'expérience du Marché commun offre de nombreuses sources d'inspiration et de réflexion, les E.A.M.A. doivent cependant découvrir des voies proprement africaines.

Mais la nouvelle définition de ces relations, les options délicates qu'il faut retenir, l'attitude qu'il faut adopter face aux problèmes mondiaux et la diversité des Etats ne constituent pas les seuls obstacles des E.A.M.A. dans leur marche vers l'industrialisation. Il faut aussi que l'Europe prenne conscience de la nécessité de l'industrialisation des E.A.M.A., permettant de trouver les débouchés nécessaires à leurs produits finis ou semi-finis.

Le bon sens et le réalisme commandent une association dynamique, car seule la certitude de la continuité de l'oeuvre peut assurer durée et efficacité aux efforts des Etats africains et malgache. L'association, en tant que cadre de développement, doit ainsi garder un caractère permanent, sauf à en réviser les termes périodiquement.

Après avoir rendu hommage à l'oeuvre accomplie par le président Poher et le président Scelba ainsi que par Mm. Thorn, Kasa Mapsy, Scheyven, Rochereau et les membres de la Commission paritaire, l'orateur termine son allocution en soulignant le rôle joué au moment des négociations par la déclaration adoptée par la Commission paritaire à Menton au mois de mai 1969.

(Vifs applaudissements).

Allocution de Monsieur le Président Scelba

M. le PRESIDENT remercie à son tour les autorités de la ville de Hambourg et du gouvernement fédéral allemand pour l'accueil réservé aux membres de la Conférence. Il souligne la tradition d'ouverture sur le monde de la ville de Hambourg.

Les travaux de la Conférence se situent au début de la période définitive du marché commun. La nouvelle convention de Yaoundé est actuellement à l'examen des parlements nationaux en vue des débats de ratification. Les travaux de la sixième réunion annuelle de la Conférence coïncident par conséquent avec une phase essentielle de la politique d'association. Cette politique a d'ailleurs déjà fait ses preuves et l'on peut désormais parler d'une véritable continuité de l'association.

Cette politique ne se fonde pas uniquement sur des intérêts économiques et commerciaux. Cette coopération entre égaux vise surtout le progrès humain.

L'association est une expérience originale de collaboration économique internationale sur le plan régional. Elle soulève, certes, des difficultés et il faudra inscrire cette politique dans le cadre plus large de la promotion de tous les pays pauvres.

L'orateur rappelle que l'association se fonde sur la conviction des Africains et des Européens de l'importance du potentiel économique des deux continents. Elle a permis aux pays associés d'ouvrir leurs marchés et de diversifier leurs rapports commerciaux sans subir de contrecoups trop

graves. L'application de préférences régionales aurait pu apporter des résultats plus fructueux. Des progrès restent certes à faire dans cette voie. Il est toutefois indéniable que ces préférences ont joué un rôle essentiel pour le développement des structures économiques des Etats associés, encore si fragiles. Les rapports étroits qui se sont établis entre les six pays du marché commun et les dix-huit pays associés n'ont pas fait obstacle au développement du commerce international dans son ensemble et aux relations de la Communauté avec les pays tiers.

L'association est toutefois essentiellement tournée vers l'avenir. Il appartient d'ailleurs à la Conférence parlementaire de l'association d'indiquer quelles doivent être les perspectives concrètes de cette politique. L'orateur exprime la certitude que des résultats toujours plus importants pourront être atteints dès l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention.

(Vifs applaudissements)

La séance est suspendue à 12 h.

